

Séance du 11 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	21
Date de la convocation		
05/12/2025		
Date d’Affichage		
12/12/2025		

DCM N° 2025-71

L’an deux mil vingt-cinq

Et le onze décembre

à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

19 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, SILVESTRI Dominique, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

2 membres excusés (procurations) :

FABRIZY Bernard a donné procuration à VEISON MARCELLI Nathalie

CAMUZAT Alexandre a donné procuration à SIMONPIETRI Pierre Michel

8 Absents : SIMONI-PIACENTINI Céline, BERTOLUCCI Marie Christine, MURATI Carine, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis, NAPPO Michelle, PORTA Marine

Madame ALBERTINI Francine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Décision modificative n°2/2025 du Budget principal

VU l’instruction budgétaire M57 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2025-18 du 9 avril 2025 approuvant le Budget primitif de la commune ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2025-44 du 28 juillet 2025 approuvant la décision modificative n°1 du Budget principal 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une modification budgétaire en section de fonctionnement et section d’investissement afin de prendre en compte l’ajustement des prévisions inscrites au budget prévisionnel et par la même de modifier les autorisations budgétaires initiales tout en respectant le principe de l’équilibre budgétaire ;

Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, propose aux membres du Conseil municipal, dans le respect des principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l’équilibre budgétaire, de modifier les autorisations budgétaires ainsi qu’il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre/Article/fonction	Libellé	Décision Modificative DEPENSES		Décision Modificative RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Ch.67/673/020	Titres annulés sur exercices ant.	1 605,00 €			
Ch.68/6815/020	Dotation Provisions risques	8 670,00 €			
Ch.68/6817/020	Dotation Dépréciations des actifs		3 505,00 €		
Ch.042/777/01	Quote part subvention			6 770,00 €	
TOTALUX		10 275,00 €	3 505,00 €	6 770,00 €	- €
EQUILIBRE		6 770,00 €		6 770,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

		Décision Modificative DEPENSES		Décision Modificative RECETTES	
Opé./Article/fonction	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
OPERATION D'ORDRE					
OPFI/Ch.040/13912/01	Amortissement Subventions	6 770,00 €			
OPFI/Ch.041/21312/01	Bâtiments scolaires	9 871,24 €			
OPFI/Ch.041/21316/01	Cimetière	20 586,56 €			
OPFI/Ch.041/2031/01	Frais d'Etudes			30 457,80 €	
OP 108 - Projet alimentaire Territorial					
Ch.23/2318/510	Immo en cours		33 131,47 €		
Ch.13/1322/510	Subvention				15 601,46 €
OP 49 - Eclairage public					
Ch.23/2318/514	Autres Immobilisations en cours	24 564,10 €			
OP 66 - Foncier					
Ch.21/2111/020	Terrain nu		13 804,09 €		
TOTAL		61 791,90 €	46 935,56 €	30 457,80 €	15 601,46 €
EQUILIBRE		14 856,34 €		14 856,34 €	

DCM N° 2025-71

OUI l'exposé de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, Adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'adopter** la décision modificative n°2 du Budget principal 2025 telle que détaillée ci-dessus.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document en découlant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMONNET

